**Message du ministre de l’Economie à l’occasion de la Journée de la fête du travail (30.4.2022)**

« Nous vivons, en ce 1er mai, une fête du travail particulière.

Nous ne sommes pas encore au bout de la pandémie.

Depuis février, nous vivons une guerre dramatique en Ukraine.

Une guerre qui provoque une hausse supplémentaire des prix de l’énergie et des pénuries dans beaucoup de secteurs et qui inquiète beaucoup les entreprises et les salariés.

Dans une telle situation, il appartient au ministre de l’Economie de préserver l’emploi.

Pendant la pandémie, nous avons maintenu l’emploi grâce à différentes aides aux entreprises et surtout grâce au régime de chômage partiel.

Et aujourd'hui, pour contrer les effets de la guerre, nous avons trouvé un accord Tripartite équitable.

L’accord permet à la fois de stabiliser l’économie en soutenant les entreprises et de compenser la perte du pouvoir d’achat pour les personnes qui en ont le plus besoin.

Nous avons ajusté le mécanisme de l’indexation des salaires pour une période de 2 ans, comme cela a déjà été fait par le passé, sans remettre en cause le principe de l’indexation des salaires.

L’accord tripartite donne une prévisibilité aux entreprises sur les deux prochaines années, et leur permet de planifier l’avenir et de continuer à réaliser des investissements. Il donne en même temps aux salariés la garantie qu'ils conserveront leur emploi.

De plus, pour les ménages qui en ont le plus besoin, les gens les moins aisés, l’accord Tripartite surcompense leur perte du pouvoir d'achat qui résulte de la hausse des prix de l’énergie.

Il s’agit d’un accord équitable et solidaire.

Le 1er mai est aussi la journée de la solidarité.

En ce sens, je vous souhaite de passer une bonne fête du travail. »